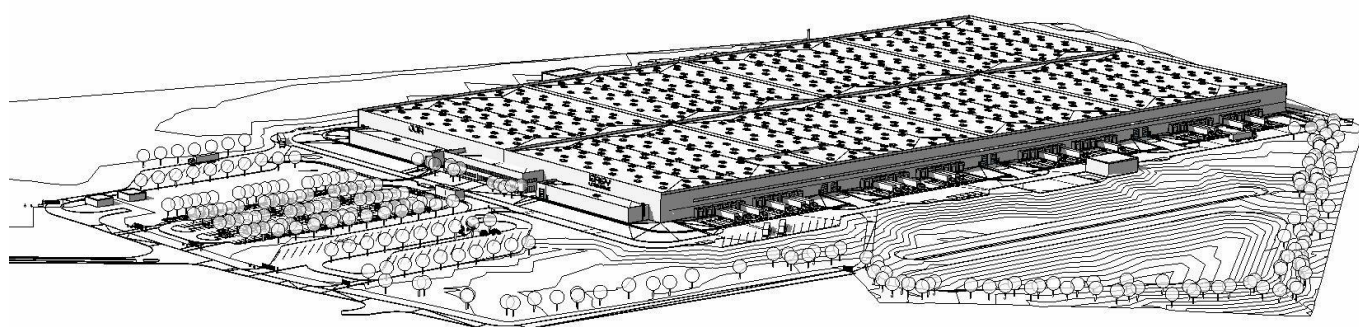


# PROJET JJA - ZAC DES HAUTS PLATEAUX PLATEFORME LOGISTIQUE

Communes de MOUFLERS et l'ETOILE



## DEMANDEUR :



JJA  
157, Rue Charles FLOQUET  
93155 - LE BLANC-MESNIL  
T: 01 48 65 85 00

## ARCHITECTE :

**A.26<sup>GL</sup>**  
ARCHITECTURES

A.26-GL  
165 bis, RUE DE VAUGIRARD  
75015 - PARIS  
T: 01 56 54 33 99

## CONCEPTEUR REALISATEUR :

**BEG**  
INGÉNIERIE

31, Rue Henri Poincaré  
CS 46215  
45062 - ORLEANS Cedex 2  
T: 02 38 51 56 22

## BET ICPE :

**BIGS**

BIGS  
165 bis, Rue de Vaugirard  
75015 - PARIS  
T: 01 56 54 33 99

## PAYSAGISTE :

GILLES GENEST  
4, Rue de la République  
77570 CHATEAU-LONDON  
T: 01 64 78 38 23

# PC

## RECEPISSE DE DEPOT DOSSIER ICPE

N° Plan

# PC25

N° AFFAIRE :	AUTEUR / VERIFICATEUR :	FORMAT :	ECHELLE :	DATE :	INDICE :
1618	NB			JUILLET 2018	

C:\Users\baehr\Documents\BACKUP REVIT\1618 BEG Amiens JJA PC\_nb.rvt



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

## **Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation environnementale**

A L'USAGE DU BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

### **1. Mode opératoire**

#### **→ Pétitionnaire :**

S.A.S. JJA  
176, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

#### **→ Modalités de remise du dossier par le pétitionnaire et de traitement :**

Date du dépôt du dossier : 31 juillet 2018

Nombre d'exemplaires déposés au format papier : 4 (dont 2 à la DREAL), au format électronique : 4

Le dépôt du dossier par le pétitionnaire :

- était précédé d'une prise de rendez vous pour programmer cet échange OUI  NON
- a fait l'objet de l'échange permettant au bureau de l'environnement de vérifier la présence de toutes les pièces listées par le formulaire d'accompagnement et de remettre au pétitionnaire l'attestation de dépôt et de relevé de (non) complétude dans la même demi-journée que celle du dépôt OUI  NON

#### **→ Examen de présence dans le dossier des pièces listées par le formulaire d'accompagnement :**

Utiliser **la check-list** d'examen de complétude pour vérifier que le dossier comporte l'ensemble des pièces demandées dans les articles R 181-13 à 15, D 181-15-1 à 9, R122-5-II-1 à 11. Il est attendu que cet examen soit l'occasion d'un échange avec le pétitionnaire lors du dépôt du dossier, réalisé suite à prise de rendez-vous.

Les mentions portées dans cette check-list doivent permettre d'identifier, selon les cas, le fait que la pièce est présente, absente ou non requise.

#### **→ Suites à donner :**

Remise au pétitionnaire de l'attestation de dépôt et de relevé de (non) complétude du dossier avec les annexes nécessaires (Cf volet 2 du présent document), avec mise en ligne sur ANAE de l'ensemble. Si aucun complément n'est sollicité, saisine des services nécessaires via ANAE.

Lien vers ANAE :

- mise en ligne dans tous les cas : du formulaire du pétitionnaire et de l'attestation de dépôt (version scan)
- si aucun complément n'est sollicité : saisine des services (via ANAE)

## 2. Attestation de dépôt et relevé de complétude

Il est attesté le dépôt au du bureau de l'environnement du département de la Somme :

LE : 31 juillet 2018

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (L181-1 2° du CE)

PAR la société JJA  
176, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

POUR le projet d'exploiter une plate-forme logistique sise ZAC des Hauts Plateaux, sur le territoire des communes de MOUFLERS (80690) (parcelles cadastrées ZD 27 et 39, ZC 56, 60 et 64) et de L'ETOILE (80830) (parcelles cadastrées ZB 8, 26 et 29).

en version papier : 4 exemplaires (dont 2 à la DREAL)

en version électronique : 4 exemplaires

Observations éventuelles :

Le premier examen de complétude de ce dossier conduit à identifier que :

Le dossier contient l'ensemble des pièces listées ci après [*annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement*]. **Ce document vaut accusé de réception au titre de l'article R181-16 du code de l'environnement**

les pièces signalées en page 1 dans la rubrique « Pièces absentes » de la check-list de complétude font défaut [*annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement*] : Le dossier remis est en conséquence jugé incomplet, son instruction ne peut être engagée par l'administration. Il appartient au pétitionnaire de déposer les compléments nécessaires à l'instruction du dossier.

Fait à Amiens, le 31 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
L'attachée, cheffe de bureau,



Brigitte LEGRAND